

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 18
Votants : 23

L'an deux mil vingt-deux, le 29 juin, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juin 2022

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, Mme BOURGEOIS, Mme BRAILLON Eliane Annick, M. DOUDARD Christian, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal, M. ZBORALA Bernard.

Affiché le : 01/07/2022

ABSENTS : M. BIAD Brahim (Pouvoir à Mme BRAILLON Eliane), Mme BOUCHON Véronique (Pouvoir à M. LARROQUE Joël), Mme COQUEL Laure (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme HAY Salomé (Pouvoir à M. VILLAUTREIX Joël), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. SAUVAGNAC Bernard).

Secrétaire de séance : M. Joël LARROQUE

15. Mise en place d'une tarification semaine relative aux locations de la salle polyvalente à partir du 1^{er} septembre 2022.

La commune a été saisie à plusieurs reprises pour des demandes de locations de salle polyvalente en semaine pour des réunions notamment.

A ce titre et au vu des demandes en cours et à venir, il est proposé de mettre en place une tarification semaine pour :

- La salle seule journée,
- La salle seule demi-journée,
- La salle + cuisine journée,
- La salle + cuisine demi-journée
- La cuisine seule journée,
- La cuisine seule demi-journée.

Boisseuil (habitant, entreprise)	Tarif
Salle + cuisine journée	156 €
Salle + cuisine demi-journée	78 €
Salle seule journée	129 €
Salle seule demi-journée	65 €
Cuisine journée	26 €
Cuisine demi-journée	13 €
Hors Boisseuil (habitant, entreprise et associations)	Tarif
Salle + cuisine journée	300 €
Salle + cuisine demi-journée	150 €
Salle seule journée	249 €
Salle seule demi-journée	125 €
Cuisine journée	51 €
Cuisine demi-journée	26 €

Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2022 quel que soit la date de signature de la convention à partir du jour où la présente délibération sera exécutoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- de valider les tarifs listés dans le tableau ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2022,
- d'autoriser le Maire à signer les conventions avec les locataires à partir de la date où la présente délibération sera exécutoire ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- d'imputer les recettes sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

